FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
ZONE OUEST
fpip.ouest@gmail.com
Site : www.fpip-police.fr

Syndicat CFTC La Vie à Défendre

Nantes, le 10 novembre 2016

AUDIENCE SGAMI RENNES

Une délégation de la **F.P.I.P** a été reçue vendredi 4 novembre à Rennes par Monsieur le Préfet du S.G.A.M.I de Rennes.

En préambule à nos questions, Monsieur le Préfet nous a fait part de son étonnement concernant la forme prise par le mouvement de colère des Policiers tout en nous assurant de sa compréhension concernant les difficultés rencontrées par les collègues au quotidien.

À ce sujet il nous a précisé que la majeure partie du matériel serait déployé pour le premier semestre 2017.

Concernant les gardes statiques, la surveillance des Préfectures de Tours, Angers et Le Mans doit être levée dans les 15 jours et d'ici le 31 mars pour les 37 autres Préfectures. Nous serons donc vigilants quant à la mise en place réelle de cette mesure.

Enfin, concernant les effectifs il nous a indiqué que les 1200 élèves sortant d'école de Police d'ici décembre seront exclusivement affectés en Sécurité Publique et seulement pour 1/3 à la P.P. Les 4 promotions de 2017 seront quant à elles aussi majoritairement réservées à la Sécurité Publique.

Nous faisons toutefois remarquer que ce recrutement massif risque d'être problématique dans l'avenir au vu de la moyenne générale de l'examen qui est de 9. Nous nivelons notre profession par le bas et ne sommes pas persuadés que les enquêtes administratives sur les postulants soient effectuées sérieusement.

Gilets pare-balles réformés - Gilets tactiques :

Concernant le retard pris pour le remplacement des gilets pare-balles non conformes, Monsieur le Préfet nous a expliqué que 30 000 d'entre eux ont déjà été changés au niveau national et qu'il semblerait que le retard actuel soit dû au fournisseur qui rencontre un problème pour suivre la demande.

Nous avons également attiré son attention sur la demande des collègues concernant l'attribution pour tous d'un gilet tactique ou le remplacement de la housse du gilet pare-balles par une housse tactique permettant le port apparent. Non opposé à la question il promet d'étudier ce dossier.

ASA

Interrogé sur la régularisation de la situation des fonctionnaires concernés par l'ASA province, Monsieur le Préfet nous a avoué que ce dossier allait prendre du temps, car il ne dispose pas actuellement du personnel pour le traiter. Le renfort par un groupe de vacataires est à l'étude.

Nous lui faisons remarquer que si notre administration avait appliqué les textes comme la Gendarmerie l'a fait, nous n'en serions pas là.

Formation aux premiers-secours et au garrot tourniquet :

À notre demande Monsieur le Préfet va étudier la possibilité d'intégrer un garrot tourniquet à la trousse de secours dont vont être équipés les véhicules de Police ;

Respect des textes relatifs aux CAP :

À notre demande un rappel des textes en vigueur va être envoyé aux différentes D.D.S.P pour rappeler la nécessité de parité pour les représentants de l'administration dans les commissions.

La FPIP rappelle qu'une requête devant le Tribunal Administratif de Rennes est en cours d'instruction.

Représentation officielle de la PN lors d'obsèques de collègues actifs ou retraités :

À notre demande rappel de la note du 19 mars 2013 relative à la présence de délégations aux obsèques de fonctionnaires de Police aux DDSP.

En effet, certaines DDSP s'en émancipent en considérant également que l'achat d'une gerbe va grever leur budget…

Paiement des jours de Congés non pris en raison d'une maladie lors d'un départ en retraite :

Monsieur le Préfet prend note de nos argumentaires (jurisprudences européennes) et en informera notre Ministère de tutelle.

En effet, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le versement d'une indemnité compensatrice lorsque le fonctionnaire part à la retraite sans avoir pu bénéficier de ses droits à congés du fait de sa maladie.
Le droit communautaire primant le droit national …

Stand de Tir de la CSP Le Mans :

Monsieur le Préfet nous informe que deux projets sont actuellement à l'étude dans le cadre d'un plan triennal. L'un des deux sites est situé juste à côté du commissariat et de la gendarmerie, le second, plus éloigné, se situe toujours dans l'agglomération. Les avantages et inconvénients des deux sites seront étudiés.

PAF Saint-Malo :

La FPIP demande à ce que le protocole d'accord entre la DDSP 35 et la PAF 35 soit revu. Ce dernier établi en avril 2013, à notre sens, ne correspond plus à la situation actuelle. La répartition des charges de travail devant être équitable..

La Délégation.